



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 avril 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Marielle Gervais, les conseillers Messieurs Pierre Lamoureux et Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Alain Paquin.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont absents Madame Mélanie Ménard et Messieurs Johnny Izzi et Raymond Paquette.

### ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023.
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
  - 4.1 Semaine d'action contre le gaspillage alimentaire
  - 4.2 Annulation de résolution - Résiliation du contrat APP-2021-07
  - 4.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 4.4 Modification - Police d'assurance - MMQ
  - 4.5 Autorisation de paiement - BuroPro Citation Inc.
- 5 FINANCES
  - 5.1 Demande d'aide financière - Desjardins
  - 5.2 Emprunt fonds de roulement - Kona 2023
  - 5.3 Autorisation - Vente Chevrolet Colorado 2008
  - 5.4 Autorisation - Règlement en valeur dépréciée - MMQ
  - 5.5 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (4e version)
  - 5.6 Radiation solde à financer - réalisation complète de l'objet à coût moindre
  - 5.7 Modification - politique salariale et administrative des cadres
  - 5.8 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - TAPU
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mars 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Octroi de contrat - Groupe Intervention Perfection
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 9.1 Demande de commandites – collation des grades Marcel-Landry
- 9.2 Octroi de contrat - Claude et François Phénix & fils Inc. - Galerie d'art
- 9.3 Motion de remerciement - Nicole Lalonde
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 Octroi de contrat – iPrima Conseil Inc. - Inspection CCTV
  - 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Hyundai Cowansville - Kona 2023
  - 10.3 Octroi de contrat - PG Solutions - CTSpec
  - 10.4 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
  - 10.5 Octroi d'un mandat à TB Maestro – Évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de bâtiments municipaux
  - 10.6 Octroi de contrat - abonnement en mode SAAS à la plateforme Jakartowns et acquisition des inventaires
- 11 RÉGLEMENTATION
  - 11.1 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes
  - 11.2 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes
  - 11.3 Adoption - règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes
  - 11.4 Adoption - règlement 491-2023 - règlement de prévention en matière de sécurité incendie
  - 11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 492-2023 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier
- 12 AFFAIRES NOUVELLES
- 13 COMPTES DU MOIS
  - 13.1 Déboursés du mois de mars 2023
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Paquin, maire suppléant et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 12802-04-03 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 12803-04-03 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

#### 4 DIRECTION GÉNÉRALE

##### 12804-04-03 4.1 Semaine d'action contre le gaspillage alimentaire

CONSIDÉRANT le contexte où les prix des aliments continuent d'augmenter ;

CONSIDÉRANT que le Conseil national zéro déchet et J'aime manger, pas gaspiller Canada sont présents pour aider les consommateurs à économiser temps et argent en réduisant le gaspillage alimentaire pendant la Semaine d'action contre le gaspillage alimentaire ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Semaine d'action contre le gaspillage alimentaire ;

D'ENCOURAGER les citoyens à faire des efforts contre le gaspillage alimentaire.

##### 12805-04-03 4.2 Annulation de résolution - Résiliation du contrat APP-2021-07

CONSIDÉRANT la résolution 12762-02-06 autorisant le directeur général à signer l'entente de résiliation avec 9185 pour la vente de l'ancien terrain de tennis ;

CONSIDÉRANT que le promoteur veut tout même honorer le contrat APP-2021-07 malgré le Règlement de contrôle intérimaire no 483-2022 présentement en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE reconnaître la nullité de la résolution 12762-02-06 ;

DE RESPECTER le contrat APP-2021-07 signé en 2021.

##### 12806-04-03 4.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER le 17 mai la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;

DE SOULIGNER cette journée en affichant le drapeau de la fierté inclusive.

12807-04-03 4.4 Modification - Police d'assurance - MMQ

CONSIDÉRANT que pour effectuer certaine modification du contrat d'assurance de la Municipalité avec la MMQ une résolution est requise ;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Le Break » sera dissout prochainement ;

CONSIDÉRANT que le cabanon avec génératrice d'urgence qui était situé au 237 16e Avenue Ouest a été démoli il y a quelques années ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la MMQ le retrait de l'organisme « Le Break » au contrat d'assurance avec la Municipalité ;

DE DEMANDER à la MMQ le retrait du cabanon avec génératrice d'urgence qui était situé au 237 16e Avenue Ouest au contrat d'assurance avec la Municipalité.

12808-04-03 4.5 Autorisation de paiement - BuroPro Citation Inc.

CONSIDÉRANT l'achat de mobilier de spectacle au Centre Culturel ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise BuroPro Citation Inc. d'un montant de 31 750 \$ plus les taxes applicables.

**5 FINANCES**

12809-04-03 5.1 Demande d'aide financière - Desjardins



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la Municipalité a un projet de Cinéparc extérieur afin d'améliorer l'offre jeunesse au niveau des activités culturelles pour les jeunes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le projet vise également à bonifier notre offre d'activités pour les jeunes ;

CONSIDÉRANT que le Cinéparc serait disponible gratuitement et accessible à tous.tes ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER une aide financière à Desjardins pour le projet de Cinéparc.

12810-04-03 5.2 Emprunt fonds de roulement - Kona 2023

CONSIDÉRANT que le Conseil désire se prévaloir de son droit prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec qui consiste à emprunter au fonds de roulement ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 40 071,36 \$ taxes incluses de la Municipalité pour l'achat d'une Hyundai Kona 2023 électrique ;

DE REMBOURSER, à parts égales, l'emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, et ce, dès l'année 2024.

12811-04-03 5.3 Autorisation - Vente Chevrolet Colorado 2008

CONSIDÉRANT que le Chevrolet Colorado 2008 ne répond plus au besoin de la Municipalité ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à mettre en vente le Chevrolet Colorado 2008 et de protéger les intérêts de la Municipalité.

12812-04-03 5.4 Autorisation - Règlement en valeur dépréciée - MMQ

CONSIDÉRANT l'incident survenu à la Galerie d'art avec le système de chauffage à l'eau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a soumise une réclamation au Fonds d'assurance des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a évalué les travaux à 129 060,44 \$ taxes incluses ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que les coûts de construction ont augmenté significativement dans les dernières années, le bâtiment assuré ne respectait plus la clause de la règle proportionnelle de 80 % au moment de l'incident ;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec offre le règlement en valeur dépréciée d'un montant de 76 525,32 \$ ;

CONSIDÉRANT que le règlement en valeur dépréciée d'un montant de 76 525,32 \$ est plus avantageux puisque certains travaux ne seront pas requis pour rétablir la Galerie d'art avant l'incident ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général a signer le règlement en valeur dépréciée d'un montant de 76 525,32 \$ du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

12813-04-03 5.5 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (4e version)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

12814-04-03 5.6 Radiation solde à financer - réalisation complète de l'objet à coût moindre

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec a entièrement réalisé l'objet n°454-2018 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 249 200 \$ ;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU qu'il existe un solde de 104 571 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n°454-2018 pour réduire le montant de la dépense de l'emprunt ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement d'emprunt n°454-2018 soit réduit de 353 771 \$ à 249 200 \$ ;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

12815-04-03 5.7 Modification - politique salariale et administrative des cadres

CONSIDÉRANT que la Municipalité a plusieurs projets majeurs en cours au niveau de ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la classe 3 de la politique salariale et administrative des employés cadres a 10 échelons ;

CONSIDÉRANT que les exigences requises et les dossiers en cours pour ce poste nécessite l'ajout d'échelons additionnels ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la politique salariale et administrative des employés cadres en ajoutant 4 échelons additionnels à la classe 3 et chaque échelon consiste une majoration de 3 % de l'échelon précédent.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 12816-04-03 5.8 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - TAPU

ATTENDU que la Municipalité désire l'ajout d'un trottoir sur la route 227 pour améliorer la sécurité du transport actif ;

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 307 893 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 153 946 \$ ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Lukas Bouthillier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

### 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

- 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mars 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 mars 2023.

### 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12817-04-03 7.1 Octroi de contrat - Groupe Intervention Perfection

CONSIDÉRANT que le conseil désire bonifier la sécurité sur le territoire et intensifier la sensibilisation des touristes et des citoyens aux règlements municipaux, et ce, pour la saison estivale ;





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de service de sécurité à Groupe Intervention Perfection au montant de 11 988 \$ plus les taxes applicables et les coûts supplémentaires ponctuels, le tout, selon les termes définis dans l'offre de service reçu le 8 mars 2023.

### 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

#### 12818-04-03 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 181, 25e rue Ouest – rénovation extérieure

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur si applicable.

### 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

#### 12819-04-03 9.1 Demande de commandites – collation des grades Marcel-Landry

CONSIDÉRANT qu'il y a 5 étudiants de Venise-en-Québec graduant en juin 2023 à l'école secondaire Marcel-Landry ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER deux bourses d'étude de 200 \$ qui seront remises lors de la collation des grades organisée par l'école secondaire Marcel-Landry. Les récipiendaires devront résider dans la Municipalité et seront sélectionnés par l'école secondaire Marcel-Landry.

#### 12820-04-03 9.2 Octroi de contrat - Claude et François Phénix & fils Inc. - Galerie d'art

CONSIDÉRANT le bris de l'ancien système de chauffage de la Galerie d'art ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dû avoir recours au Fonds d'assurance des municipalités du Québec ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que les travaux requis pour remettre en état la Galerie d'art avant l'incident ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour le changement du système de chauffage avec plinthe électrique et thermostats muraux ainsi que l'installation d'un panneau électrique à l'entreprise Claude et François Phénix & fils Inc. pour un montant de 20 970 \$ plus les taxes applicables.

12821-04-03 9.3 Motion de remerciement - Nicole Lalonde

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à Mme Nicole Lalonde pour sa grande implication auprès de la bibliothèque municipale.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12822-04-03 10.1 Octroi de contrat – iPrima Conseil Inc. - Inspection CCTV

CONSIDÉRANT l'infiltration et captage dans le réseau sanitaire dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que de trouver rapidement l'infiltration et captage est via une inspection CCTV du réseau sanitaire complet ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres publics pour procéder à l'inspection CCTV du réseau sanitaire, six soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que la dépense est admissible à la TECQ ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat des inspections CCTV du réseau sanitaire à l'entreprise iPrima Conseil Inc. pour un montant de 294 844,19 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général, si requis, à engager des dépenses supplémentaires afin de procéder à des campagnes d'inspections du réseau pluvial.

12823-04-03 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Hyundai Cowansville - Kona 2023



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que l'équipe des travaux publics ont besoin d'une nouvelle camionnette ;

CONSIDÉRANT que le véhicule du coordonnateur des travaux publics sera transféré aux ouvriers des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède présentement au virage vert ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à une aide financière de 12 000 \$ ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une Hyundai Kona 2023 à Hyundai Cowansville pour un montant de 45 024,92 \$ taxes incluses ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Hyundai Cowansville pour un montant de 45 024,92 \$ taxes incluses.

12824-04-03 10.3 Octroi de contrat - PG Solutions - CTSpec

CONSIDÉRANT l'infiltration et captage dans le réseau sanitaire dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé pour procéder à l'inspection CCTV du réseau sanitaire ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour une application logicielle pour l'inspection et la gestion des réseaux d'égout à l'entreprise PG Solutions pour un montant total de 20 720 \$ plus les taxes applicables valide jusqu'au 31 décembre 2026.

10.4 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

Le conseil prend acte du dépôt Bilan annuel de la qualité eau potable 2022 de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en eau potable Henryville-Venise déposé par le directeur général greffier-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

12825-04-03 10.5 Octroi d'un mandat à TB Maestro – Évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel de bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT l'offre de service soumis par la firme TB Maestro pour un mandat d'évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec participe au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des Municipalités ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible à la subvention du Programme de gestion des actifs ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

Que ce conseil mandate la firme TB Maestro pour l'évaluation de l'état physique, occupationnel et fonctionnel des bâtiments municipaux, procède à la reddition de compte auprès de la Fédération canadienne des Municipalités et ce, pour un montant de 30 000 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'obtention de l'aide financière au programme de gestion des actifs municipaux.

12826-04-03 10.6 Octroi de contrat - abonnement en mode SAAS à la plateforme Jakartowns et acquisition des inventaires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a déposé une demande d'aide financière auprès de la FCM pour la gestion des actifs ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Jakarto offre un inventaire du milieu qui est admissible à l'aide financière de la FCM ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à Jakarto un contrat d'abonnement en mode SAAS à la plateforme Jakartowns pour un montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables, le tout, conformément à son offre du 4 juillet 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante conditionnellement à l'obtention de l'aide financière ;

DE procéder à l'acquisition de l'inventaire des arbres, des regards, puisards et des bornes fontaines sur le territoire, au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables, le tout, conformément à son offre de service du 3 juillet 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante conditionnellement à l'obtention de l'aide financière.

## 11 RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

La conseillère Marielle Gervais donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet de règlement 322-2009-32 amendant les dispositions du règlement de zonage n° 322-2009 visant à modifier certaines normes.

12827-04-03 11.2 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-32 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement n° 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 109, Avenue de Venise Ouest est située au cœur de Venise-en-Québec sur une artère ayant achalandage et un aspect commercial ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser les commerces de détail et les commerces de nature récréotouristique aux abords du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-32 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

12828-04-03 11.3 Adoption - règlement 322-2009-31 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement n° 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que de l'hébergement touristique avec possibilité de repas pour les usagers est offert au 108, Venise Ouest (Les P'tits lofts du lac) ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située au cœur de Venise-en-Québec sur une artère ayant achalandage et un aspect commercial ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite favoriser les commerces de nature récréotouristique aux abords du lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que la propriété du 108, Venise Ouest est adjacente à la zone Cm-57, dans laquelle les services touristiques d'hébergement et de restauration sont autorisés;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2022 ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 322-2009-31.

12829-04-03 11.4 Adoption - règlement 491-2023 - règlement de prévention en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le règlement de prévention en matière de sécurité incendie devait être mis à jour en intégrant les normes du CBCS ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné et que celui-ci a été déposé à la séance ordinaire du 6 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 491-2023.

11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 492-2023 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier

La conseillère Marielle Gervais dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 492-2023.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

12830-04-03 13.1 Déboursés du mois de mars 2023

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mars 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 555 120,70 \$ ;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 99 195,55 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12831-04-03 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 29.

---

Alain Paquin  
Maire suppléant

---

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA  
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Lukas Bouthillier  
Directeur général, Greffier-Trésorier,  
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Alain Paquin, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Alain Paquin  
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



## ANNEXE 1

Municipalité de Venise-en-Québec			
Liste des chèques 25 février au 24 mars 2023			
<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
<b>CHÈQUES</b>			
EXCAVATION ANDRÉ BIÉLEN INC.	10-03-2023	321.93 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
FARNHAM ALE & LAGER INC.	10-03-2023	2 686.53 \$	PROGRAMME TOURISTIQUE
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	10-03-2023	1 236.85 \$	BIBLIO-LIVRES
MARINEAU STEVE	15-02-2023	150.00 \$	LOIS-REMB SPORT
TESSIER, CHRISTOPHER	10-03-2023	150.00 \$	LOIS-REMB SPORT
VISION SOLAIRE INC.	10-03-2023	237.99 \$	PARC-LUMIÈRES
POWIDAIKO ROMAN	10-03-2023	517.39 \$	VOIRIE-REMB POUR BRIE
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	15-03-2023	3 779.88 \$	VOIRIE-SSI RÉAPRATON VÉHICULES
		9 080.57 \$	
<b>PRÉLÈVEMENTS</b>			
FABRIK ART	01-03-2023	746.19 \$	ADM-ENV./VOIRIE-AUTO-COLLANTS
FQM SERVICES, COOPÉRATIVE	01-03-2023	9 817.32 \$	ADM-LOGICIEL SÉCURITÉ
HYDRO QUÉBEC	01-03-2023	17 432.10 \$	ÉLECTRICITÉ
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-03-2023	29 925.40 \$	ADM-QUOTE-PART-MAT.RES
PAPETERIE COWANSVILLE	01-03-2023	97.81 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
PUROLATOR INC.	01-03-2023	8.45 \$	SSI-ENVOIE L'ARSENAL
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	01-03-2023	89 204.67 \$	RÉGIE-QUOTE-PART
TETRA TECH QI INC.	01-03-2023	402.41 \$	ADM-PLAN DIRECTEUR
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	02-03-2023	91.83 \$	ADM-QUOTE-PARTS MAT. RES
ADMQ	10-03-2023	143.72 \$	ADM-SERVICE D FORMATION
BORDO, LANA	10-03-2023	636.48 \$	ADM-CONCIERGE
BENEVA-LA CAPITAL	15-03-2023	2 889.91 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CHOINIÈRE & MORIN INC.	10-03-2023	28 743.75 \$	VOIRIE-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	15-03-2023	2 752.96 \$	VOIRIE-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	10-03-2023	710.55 \$	ÉGOUT-ENTRETIEN-DÉODORISANT
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-03-2023	4 196.58 \$	CONTRAT DE CONCIERGERIE-PARCS
EUROFINS / ENVIRONEX	15-03-2023	1 387.17 \$	ANALYSES D'EAU POTABLE ET USÉES
GARAGE LÉO LORD	10-03-2023	28.41 \$	VOIRIE- TRAVAUX PLAQUE ANTIDÉRA
L'HOMME ET FILS INC.	15-03-2023	1 625.46 \$	VOIRIE-PARCS-GALERIE D'ART
MARCHÉ VENISE	15-03-2023	246.55 \$	ÉPICERIE-AUTRES
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-03-2023	102 917.72 \$	ADM-QUOTE-PART ADM-DIGUES
NETTOYEUR MARTIN	10-03-2023	273.72 \$	ADM-ENTRETIEN TAPIS
RAYMOND CHABOT GRANT THOR	10-03-2023	14 210.92 \$	AUDIT-2022
SANIBERT	10-03-2023	114.98 \$	SENTIER-TOILETTES
SOLUTION BUROTIC 360	10-03-2023	1 069.56 \$	ADM-ÉQUIPEMENT ET INSTALLATION
SUPER SOIR	15-03-2023	1 775.55 \$	VOIRIE-SSI / CARBURANT
TETRA TECH QI INC.	10-03-2023	9 715.39 \$	EGOUT-INSPECTION CAMERA RESEAU
THIBAULT & ASSOCIÉS	10-03-2023	143.72 \$	SSI-PARTIE FACIALE
UNIFORMES BEAUDIN	10-03-2023	150.00 \$	VOIRIE-BOTTINE
VOX AVOCATS INC.	10-03-2023	1 215.87 \$	ADM-SERVICE JURIDIQUE
WAJAX	10-03-2023	1 071.23 \$	SSI-ENTRETIEN GÉNÉRATRICE
ZESTE CONSEILS INC.	10-03-2023	8 393.19 \$	LOIS-CULTURE ET LOISIRS
PROANIMA	01-03-2023	1 390.52 \$	URB-SERVICE ANIMALIER
AMILIA	28-02-2023	118.46 \$	ADM-FRAIS TRANSACTIONS
DESJARDINS	01-03-2023	150.00 \$	ADM-FRAIS BANCAIRE
NOTAIRES ENFIDEICOMMIS A. VEILLETTE	08-03-2023	2 389.53 \$	ADM-ACHAT DE LOT
ADT CANADA INC.	15-03-2023	365.55 \$	ADM-CONTRAT DE SERVICE
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	15-03-2023	6 484.59 \$	URB-HONORAIRE PROF.
CNESST	15-03-2023	149.90 \$	ADM-CNESST
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	15-03-2023	773.35 \$	ADM-DOTATION/ADM-FORMATION
FQM ASSURANCE INC.	15-03-2023	675.80 \$	ADM-AVENANT ASSURANCE
HYDRO QUÉBEC	15-03-2023	2 156.48 \$	ÉLECTRICITÉ LUMINAIRE-PP9
LE FLAG SHOP MONTRÉAL	15-03-2023	399.14 \$	ADM-DRAPEAU
MRC- DU HAUT RICHELIEU	15-03-2023	530.81 \$	ADM- BACS- SSI FORMATION
PUROLATOR INC.	15-03-2023	8.45 \$	SSI-ENVOIE L'ARSENAL
SÉCURITÉ LUC LÉVESQUE INC.	15-03-2023	181.09 \$	C-CULTUREL-PANNEAU INCENDIE
SERVICE DE CARTES DESJARDINS.	15-03-2023	4 380.46 \$	ADM-VOIRIE-SSI
SUPER SOIR	15-03-2023	496.98 \$	VOIRIE-SSI CARBURANT
WAJAX	15-03-2023	930.40 \$	ADM-ENT. GÉNÉRATRICE
BÉLANGER SAUVÉ	24-03-2023	2 176.36 \$	ADM-URB/ HONORAIRES PROF.
BOUTHILLIER LUKAS	24-03-2023	150.00 \$	REMB SPORT
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	24-03-2023	367.97 \$	VOIRIE-INSP. AUTOBUS-BALAI
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL	24-03-2023	4 196.58 \$	PARCS-SERVICE DE CONCIERGERIE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	24-03-2023	243.67 \$	ÉGOUT-INST. DÉBIMÈTRES
FQM ASSURANCE	24-03-2023	793.52 \$	ADM-AVENANT ASSURANCE
HYDRO QUÉBEC	24-03-2023	1 319.04 \$	ÉLECTRICITÉ-PARCS
MÉTRAS MARTYNE	24-03-2023	336.00 \$	SSI-CONCIERGERIE
NETTOYEUR MARTIN	24-03-2023	273.72 \$	ADM-TAPIS
SAUVE GARDE NATURE	24-03-2023	179.06 \$	ENV-MANGEOIRS
TÉLUS	24-03-2023	106.55 \$	VOIRIE- SITE CELLULAIRE
THIBAULT & ASSOCIÉS	24-03-2023	224.20 \$	SSI- EQUIP.
UNI-SELECT CANADA INC.	24-03-2023	23.82 \$	VOIRIE-PIECES GARAGE
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES	24-03-2023	98.72 \$	USINE-PRODUITS
		364 210.29 \$	
<b>ENGAGEMENTS</b>			
BUROPRO	10-03-2023	36 504.56 \$	CC-CHAISES CENTRE CULTUREL
RCCT INC.	10-03-2023	9 772.88 \$	ADM-ECHANGEUR D'AIR
HYUNDAI COWANSVILLE	15-03-2023	44 524.92 \$	ACHAT VÉHICULE KONA
ZESTE CONSEILS INC.	10-03-2023	8 393.19 \$	LOIS-CULTURE ET LOISIRS
		99 195.55 \$	
SALAIRE DU 25-FÉVRIER AU 24 MARS		82 287.10 \$	
FRAIS SALAIRES		347.19 \$	
		555 120.70 \$	